OBSERVATIONS

MODESTES

D'UN CITOYEN,

Sur les opérations de Finances de
M. NECKER,

ET SUR SON COMPTE RENDU,

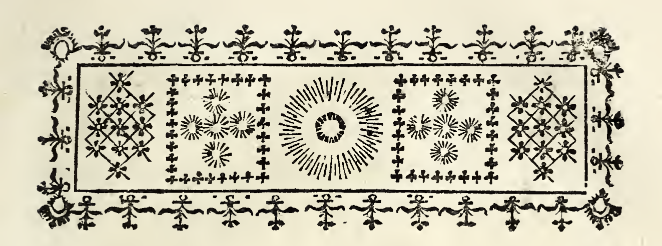
Adressées à MM. les pacifiques Auteurs des Comment? *des* Pourquoi? *& autres pamphlets anonymes.*

Nos numerus sumus & fruges consumere nati.
HOR. Lib. I.

1781

*Cet Ouvrage n'ayant pas été imprimé à Paris, il s'eſt gliſſé dans l'impreſſion des fautes eſſentielles, qu'on prie le Lecteur de vouloir bien corriger en liſant l'*Errata.

Page 3, *ligne* 2, ſeulse, *liſez* ſeules.
Page 16, *ligne* 7, des, *liſez* les.
Page 30, *ligne* 1, mégagemens, *liſez* ménagemens.
Page 32, *ligne* 21, *après le mot* équivalent, *ajoutez* de l'augmentation.
Page 41, *ligne* 3, *après le mot* mille, *ajoutez* en payant ſix mille.



OBSERVATIONS

MODESTES

D'UN CITOYEN,

Sur les opérations de Finances de M. Necker,

ET SUR SON COMPTE RENDU,

Adreſſées à MM. les pacifiques Auteurs des Comment? *des* Pourquoi? *& autres pamphlets anonymes.*

L'INDIGNATION qui s'eſt élevée dans mon ame, en liſant cette foule d'écrits forgés dans les ténebres de l'*Antre de Plutus*, & dont la maligne influence agite l'opinion publique, me fait deſcendre dans l'*Arène*. Je laiſſe aux Rhéteurs la magie du ſtyle, & je

ne veux oppoſer aux inſidieuſes déclamations des ennemis ſecrets de la nation, que le bouclier du patriotiſme. Et quel autre motif pourroit me faire entrer dans *la Lice !* Je n'ai aucune relation avec M. NECKER, mon état & ma fortune me rendent indépendant de ſon adminiſtration ; je n'aſpire à aucune grace, à aucune faveur, & je ſuis peut-être le ſeul, j'aime à le penſer, qui ait raiſonnablement le droit de me plaindre d'une injuſtice de ſa part, *injuſtice perſonnelle*, qui lui fut ſuſcitée ſans doute, & qui n'eut pas même pour prétexte l'intérêt de l'État ; mais je ſuis Citoyen, & ce titre efface de mon cœur l'ombre du reſſentiment contre un Miniſtre qui a bien mérité de la Patrie.

CE n'eſt donc point en vil adulateur, mais d'après ma plus intime conviction, que j'oſe entreprendre de juſtifier le Plan d'aminiſtration & le Compte rendu de M. Necker, contre les *mugiſſemens des Vampires* de l'Etat. Je ſcruterai avec impartialité tous les détails de ſes opérations; &, afin de ne pas m'égarer,

je vais, Meſſieurs, ſuivre la route que vous m'avez tracée, & les ſeulse lumières du bon ſens, puiſque, n'ayant pas le bonheur d'être initié dans les myſtères de la Finance, & encore moins dans ceux du Gouvernement, je ne puis avoir de guides plus ſûrs.

Eh, pardonnons à M. Necker, mes chers Concitoyens, ces élans d'orgueil ou de vanité qu'on lui reproche avec tant de véhémence ! L'amour-propre eſt le *ſtimulus* d'une ame forte & généreuſe, il la porte aux plus grandes actions.

Ce *ſaint* enthouſiaſme pour le bonheur public ; cet amour paſſionné pour la vraie gloire ; ces vertus bienfaiſantes de M. Necker, que le Sage, & tout bon François, admirent, vous les ridiculiſez ! Ames de boue, dégradées par le vice & la molleſſe, qui ne connoiſſez de prix pour vos ſervices que l'*or !* vos atteintes ſeront vaines. Si elles ont pu faire impreſſion ſur des eſprits frivoles, ou trop prévenus pour l'ancien ſyſtême, je me flatte d'en effacer la trace, en

pulvérisant vos assertions fausses ou calomnieuses.

Avant d'entrer dans la discussion des grands objets que nous avons à traiter, permettez, Messieurs, que je commence par vous demander *pourquoi* vous n'avez pas réfléchi que vos savantes dissertations sur le *Compte rendu* étoient au moins inutiles pour l'intérêt national, & qu'elles avoient évidemment le danger d'altérer la confiance & le crédit publics, de diminuer l'opinion avantageuse des Etrangers, sur les forces & les ressources de la France; enfin, de rendre la sécurité à nos ennemis, qui n'avoient pu voir sans effroi ce Compte rendu au Roi, de l'état de ses Finances? Vous n'avez point ignoré les débats qu'il occasionna dans plusieurs séances du Parlement d'Angleterre, & vous ne deviez pas vous dissimuler les funestes conséquences de ces déclamations perfides, qui n'ont prouvé aux vrais Citoyens, à la partie saine de la Nation, qu'un complot criminel de décrier l'administration d'un Ministre le plus intègre &

le plus éclairé de tous ceux qui, depuis Sully, ont dirigé nos Finances : je n'en excepte pas même Colbert & le vertueux Turgot.

Eh, comment avez-vous pu vous résoudre à sacrifier la gloire & l'intérêt de votre Patrie à un délire de haine & de vengeance contre M. Necker, qui a su fournir aux dépenses extraordinaires d'une Guerre déjà trop longue, par des réformes & par une économie également utiles & honorables au Roi & à ses Peuples.

Il faut révéler votre secret : vous auriez desiré, Messieurs, de pouvoir renouveller la *Fête* scandaleuse que vous fîtes lorsque M. de Clugny remplaça l'austère Turgot ; je me rappellerai toujours votre indécente alégresse, & je rapporterai à ce sujet une anecdote qui mérite d'être conservée dans des Annales Françoises.

Un Philosophe considéré dans la république des Lettres (M. de M...), étoit à Versailles, ce jour mémorable pour vous de la disgrace de M. Turgot;

il obſervoit dans un morne ſilence la joie tumultueuſe qu'inſpiroit à vos *pareils* cet événement ; un Courtiſan, frappé de ce contraſte, lui demanda ſur quoi il méditoit ſi gravement : M. de M... répondit, en élevant la voix : *Je me réprèſente, d'après tout ce que je vois ici, l'image d'une troupe de brigands raſſemblés dans la forêt de Bondy, à qui l'on vient d'annoncer que le Grand-Prévôt eſt renvoyé.* Réponſe ſublime ! & que je me ſerois bien gardé de citer, ſi elle n'avoit été faite publiquement.

PARDONNEZ-moi, Meſſieurs, encore une queſtion : ce Compte rendu, ce Cathéchiſme de la Finance (*a*) qui fait votre déſeſpoir, n'eût-il produit que l'ineſtimable avantage de procurer de prompts ſecours à l'Etat, dans le moment où il doit, par les plus grands moyens, forcer ſes ennemis à deſirer la Paix, ne méritoit-il pas à ſon excellent Auteur, un tribut d'éloge & de reconnoiſſance ?

(*a*) C'eſt en imprimant dans vos cœurs les ſaints préceptes qu'il renferme, que vous les purifierez de la lie de vos préjugés.

Je dirai plus : en vous accordant, contre mon opinion, que tous les exposés, tous les calculs du Compte rendu, sont faux ou erronnés, que vos censures & vos observations sont justes ; quel bien pouvoit résulter d'avoir révélé ce secret à la Nation ? Etoit-ce de lui prouver qu'on l'a trompée ? Eh, mon Dieu ! elle l'a été mille fois : ce n'est pas chose nouvelle ni utile à nous apprendre.

Avouez-nous donc, & je crois l'avoir géométriquement démontré, que vos écrits, vos déclamations & vos diatribes, n'ont eu d'autre but que de semer la division dans le Conseil, d'anéantir le crédit, d'inspirer la terreur, & de réduire M. Necker à la cruelle alternative de renoncer à ses plans de réforme & d'économie, ou de recourir à ces opérations odieuses que vous appellés modestement *Traités de Finance*, c'est-à-dire, de livrer à votre merci nos propriétés, ou enfin, de prévenir sa disgrace, en offrant sa démission ; & sans l'heureuse fermeté du Roi, vous

n'auriez peut-être que trop bien réussi.

Nous n'avons point oublié que dans une circonstance presqu'analogue, nous vîmes (c'est lorsque M. de Silhouette, tant & si injustement calomnié, osa porter le premier coup à l'*hydre* de la Finance, en créant les actions des Fermes : opération sublime, qui procura soixante-douze millions au Trésor royal, dans la plus forte crise d'une Guerre très-malheureuse, & dans un instant où l'épuisement absolu du crédit & de toutes ressources ne permettoit plus de fournir aux dépenses les plus urgentes), nous vîmes alors, dis-je, le déchaînement des gens d'affaire contre ce Ministre, devenir général; & Montmartel(*a*), le

(*a*) Et n'avons-nous pas vu l'année derniere *un Millionnaire moderne*, tenter une répétition de cette scène qu'avoit joué Montmartel ! Car assurément toutes les ruses, tous les moyens ont été employés pour ébranler le crédit de M. Necker ; mais les temps n'étoient plus où l'influence des gens d'affaire pouvoit enchaîner les opérations du Ministre des Finances : le Millionnaire bientôt démasqué, honteux de son *impuissance*, accourut supplier M. Necker de lui permettre de continuer son service, & s'estima trop heureux qu'il ne fût pas dédaigné.

Millionnaire

Millionnaire Montmartel, prévoyant qu'on alloit dédaigner des ſecours, ou un ſervice qu'il vendoit en raiſon du beſoin, ſe laiſſer traduire aux Conſuls pour un billet de *dix mille livres*; & il ne rougit pas de demander un délai de ſix mois, qu'il obtint. Le Gouvernement ſubjugué par lui & par le ſyſtême fiſcal, immola M. de Silhouette, & perdit par cette lâche complaiſance tout l'avantage de ſon opération. Dès-lors le déſordre des Finances fut à ſon comble, & malgré l'exceſſive augmentation des impôts, les traités les plus uſuraires, la diſette d'argent fut ſi extrême que nous ne comptâmes plus les années de la guerre que par le triomphe de nos ennemis, & la perte ſucceſſive de nos poſſeſſions.... Ne retraçons pas des temps ſi déſaſtreux; mais félicitons-nous d'avoir pu créer une Marine formidable, & de ſoutenir, dans une balance preſqu'égale, plus de quatre ans de guerre avec les ſeuls impôts de la paix.

Car nous avons la triſte expérience qu'une partie des impoſitions miſes

pendant les guerres précédentes, ont été perpétuées à la paix; la guerre de 1740 nous a laissé le premier Vingtième & les deux sols pour livre du Dixième, celle de 1756 nous a surchargé d'un second Vingtième, des quatre nouveaux sols pour livre, d'un Centième denier sur les successions collatérales, &c. &c. ce qui n'étoit pas inutile de vous rappeller.

Je sais que vous voulez persuader que M. Necker abuse de son crédit, pour multiplier à un excès effrayant les emprunts; mais s'ils n'étoient faits, ces emprunts, qu'en proportion des économies, ou des améliorations des revenus de l'Etat, ne trouveriez-vous pas, Messieurs, qu'ils seroient préférables à la surcharge de nouveaux impôts, ou à des affaires de Finance?

Essayons de prouver au Public impartial, que les moyens employés par M. Necker, pour fournir aux besoins impérieux de la guerre, étoient les mieux combinés pour en diminuer le fardeau sur la nation, & pour élever son courage & sa confiance.

MAIS pour juger équitablement de ſon plan d'adminiſtration & de ſes opérations de Finance, nous devons, en écartant toutes ces diſcuſſions minutieuſes dont on cherche à éblouir les oiſifs de Paris, claſſer nos idées ſur des principes inconteſtables.

IL faut donc, 1.° Conſidérer l'état des Finances, au moment où M. Necker fut appellé pour les diriger.

2.° LA ſituation du Royaume, du crédit, de la Marine....

3.° LES améliorations, les économies, les ſuppreſſions réſultantes de ſon plan d'adminiſtration.

4.° ENFIN, ſi les emprunts ont été faits en proportion des améliorations, & s'ils étoient préférables à l'augmentation des impôts.

CES quatre objets feront les corollaires du problême que nous avons à réſoudre, & ce tableau élémentaire nous ſervira de baſe pour la diſcuſſion que vous avez élevé.

IL faudroit un eſprit plus exercé que le mien, des lumières plus étendues,

pour traiter dignement des objets auſſi importans, & je crains que l'effervefcence de mon zèle ne m'ait aveuglé ſur mes forces; mais il me donne quelques droits à l'indulgence des vrais Citoyens; & cet eſpoir ſoutiendra mon courage dans la carrière que je dois parcourir.

J'AI cru qu'il ſeroit plus commode pour mes Lecteurs, de diviſer en Chapitres les objets qui ſont la baſe de la diſcuſſion que j'ai entrepriſe : cette méthode, ſouvent trop négligée, repoſe l'imagination.

CHAPITRE PREMIER.

L'ÉTAT des Finances au moment où M. NECKER fut appellé pour les diriger.

UNE Paix de quatorze ans, l'état floriſſant de l'Agriculture & du Commerce, devoient fournir les moyens de réparer les déſordres de la Guerre, & de rétablir la balance entre la recette & la dépenſe; cependant tous les Miniſtres qui ſe ſuccé-

dèrent dans l'adminiſtration des Finances, ne furent occupés qu'à inventer des expédiens pour ſatisfaire aux dépenſes courantes, & à lutter contre les réclamations, ou les juſtes rémontrances des Parlemens. Je ne ferai pas l'énumération des nouveaux Impôts, des rigueurs employées contre les Contribuables, des retranchemens arbitraires des Rentes, de l'augmentation plus arbitraire encore du Vingtième, des ſuſpenſions de paiement, des Emprunts, &c.; mais il eſt certain que les Peuples gémiſſoient ſous le poids des Impoſitions, que le déſordre des Finances étoit extrême, tous les revenus de l'Etat anticipés ſans meſure, & que toutes les richeſſes de la Nation ſe partageoient entre vos *Coriphés*, les Gens d'affaire, lorſque le Roi confia la Direction générale des Finances à M. Necker. Un reſpect aveugle pour l'ancien Régime, que vous voudriez, Meſſieurs, nous faire regretter, n'avoit permis aucune amélioration. Ce tableau n'eſt point exagéré; & pour vous prouver ma parfaire impartialité, je vais reprendre

vos donnés de l'état des Finances, d'après le Compte rendu par feu M. de Clugny.

Vous trouvez à cette époque un déficit de la recette à la dépense, de la somme de . . . . . 24,000,000 l.

Vous nous assurez que M. de Clugny laissa quatorze millions en réserve au Trésor Royal; malgré tous mes motifs pour douter qu'ils y fussent en réalité, je suis facile en affaires, je vous les passe ces quatorze millions, & je ne compterai d'après vous les anticipations qu'à . . 56,000,000

Et le service (*a*) seu-

(*a*) Ce qu'on appelloit service alors, étoit des avances faites par des gens de Finance, enrichis dans les affaires; ces avances coûtoient, dans les temps ordinaires, à peu-près dix pour cent à l'Etat; mais, dans les temps difficiles, ou de détresse, elles n'avoient plus de bornes. Les Bernard, les Montmartel, les... les... les... &c. n'accumulèrent tant de richesses qu'en faisant ce service peu périlleux. M. Necker l'a un peu modifié, & sur-tout ses profits. Vous ne vous en êtes pas vantés.

lement à 80 millions, ci 80,000,000 l.

Vous voyez que je ne marchande pas; je puis donc établir, ſans crainte d'être repris, que lorſque vous eutes le malheur de perdre ce Miniſtre, il y avoit au moins un déficit de la recette à la dépenſe de . . 160,000,000

Et encore ne nous avez-vous pas tout dit. Nous ſavons que M. de Clugny avoit emprunté de ſes bons amis les Fermiers Généraux, 10 millions, & quelque choſe des Receveurs Généraux; il avoit *palpé* les fonds des Fermiers de la Loterie Royale, & des cautionnemens de leurs Buraliſtes; il avoit recréé les Maîtriſes: vous n'ignorez pas qu'il eût le temps d'en recevoir quel-

ques à-compte ; il fit vendre les effets & les ornemens d'Eglise appartenans aux Communautés & aux Confréries ; il reçut aussi des fonds des Fermiers des Octrois de Lyon, &c. En réunissant tous ces divers objets, je crois que vous trouverez juste que je les évalue à 40,000,000

Qui additionnés aux 160 millions, que nous avons reconnus, font bien, si je ne me trompe, 200 millions, ci . . . 200,000,000 l.

Dont ce Ministre, dans une Administration de quelques mois, laissa la masse des dettes augmentée, outre les anciennes créances, les rentes arrierées, & sur-tout les quatre années de pension que vous comptez avec une scrupuleuse exactitude.

Et

Et ſes améliorations, ſes économies furent *zéro*.

Je ſuis loin de vouloir cenſurer l'Adminiſtration de M. de Clugny. Il avoit repris les anciens erremens de ſes Prédéceſſeurs, & avoit conſervé un premier Commis tout dévoué aux Financiers; un Ange à ſa place, ſubjugué par le ſyſtême fiſcal, n'auroit pu remédier à aucunes des déprédations qui en étoient le dernier réſultat. J'ai voulu ſeulement montrer, que lorſque M. Necker prit le timon des Finances, il trouva 200 millions d'anticipations nouvelles, & cependant, je le répete, nous jouiſſions d'une paix profonde depuis quatorze ans; jamais le Commerce n'avoit été plus floriſſant: & M. de Clugny ne s'étoit occupé, pendant ſa courte Adminiſtration, qu'à rétablir les changemens que M. Turgot avoit tenté pour diminuer votre influence.



CHAPITRE II.

La ſituation du Royaume, du Crédit, public, de la Marine....

LORSQUE M. Necker fut nommé Directeur général des Finances, on pouvoit déjà prévoir que l'étincelle qui s'enflammoit dans les Colonies Angloiſes, ne tarderoit pas à allumer l'horrible flambeau de la Guerre en Europe. La France ſupportoit impatiemment l'humiliation de la dernière Paix, & ſur-tout l'empire que les Anglois vouloient uſurper ſur les Mers; mais l'affreux déſordre des Finances, qu'une longue Paix n'avoit fait qu'accroître, ne laiſſoit enviſager, à un Miniſtre ſage & prévoyant, la Guerre qu'avec effroi. Nos Arſenaux, nos Magaſins étoient dépourvus, à peine avions-nous trente Vaiſſeaux ou Frégates en état de tenir la mer; le crédit public étoit anéanti, & la recette de tous les Impôts, quoiqu'à leur dernier période, ne pouvant ſuffire aux dépenſes ordinaires, on

ne devoit s'occuper que des moyens de conſerver une neutralité favorable à notre Commerce ; & voilà dans la plus exacte vérité la ſituation du Royaume, lorſque le Roi choiſit M. Necker. Il la connoiſſoit cette ſituation critique, & il ne déſeſpéra point ; il avoit éprouvé ſon génie & ſes forces. Il montra au Roi des reſſources abondantes dans une ſage économie, dans des réformes & des ſuppreſſions juſtes & utiles, & l'on vit bientôt ce que peut l'eſprit d'un ſeul homme dans l'adminiſtration, & ſon influence ſur l'opinion publique. La confiance fut rétablie; les Effets Royaux montèrent avec une rapidité prodigieuſe, & la Guerre fut réſolue ; nos Magaſins ſe remplirent, nos Flottes couvrirent les Mers, & ſi des cauſes, qu'il ne m'eſt pas permis d'approfondir, ont rendu nos forces maritimes impuiſſantes, nous n'en devons pas moins un hommage de reconnoiſſance à M. Necker, qui a ſu nous fournir les moyens d'en impoſer à nos Ennemis par une Marine formidable, & de ſoutenir une Guerre de plus de quatre

ans, ſans augmenter les Impôts, & ſans altérer les reſſources du crédit.

Je vous demande à vous, Meſſieurs, qui, en digérant ſur un moëlleux duvet dans vos divins boudoirs, déchirez ſi violemment l'Homme d'Etat, qui nous a préſervé de vos bienfaiſantes ſpéculations, *comment* vous auriez fourni à près de 150 millions de dépenſes extraordinaires, pour chaque année de Guerre commencée dans un inſtant où il y avoit prés de 200 millions de nouvelles anticipations ſur les revenus de l'Etat, c'eſt-à-dire, un excédent énorme de la dépenſe à la recette ? Car il ne ſuffit pas de critiquer les moyens qu'un Adminiſtrateur emploie, il faut en oppoſer de meilleurs.

Je voudrois vous entendre ſur cela : mais je crois vous deviner aſſez bien, & je vais me charger de votre réponſe.

Un troiſième Vingtième, un doublement de Capitation, des ſols pour livre à l'avenant, quelques Traités odieux, auroient, en aggravant la misère du Peuple, produit peut-être une centaine de millions, reſſource déjà inſuffiſante,

puiſque les revenus étoient mangés d'avance. Vous y auriez pourvu par de nouvelles anticipations cherement payées.

UNE augmentation de ſervice par vos Millionnaires, de nouveaux Traités bien uſuraires, auroient à peine rempli les *déficit* & les beſoins preſſans de la ſeconde année.

MAIS la troiſième ? Des ceſſations de paiement, des Emprunts à gros intérêts, des affaires de Finance auroient pu vous fournir encore des reſſources pour traîner la Guerre cette troiſième année.

LA quatrième ? Mon eſprit s'épuiſe, il n'eſt pas inventif en projets de Finance, & je vous vois très-embarraſſés, parce que l'excès des Impôts diminue le nombre des Contribuables, augmente le prix des denrées, de la main-d'œuvre, & conſéquemment les dépenſes d'un Gouvernement obéré; la diſette de tous moyens, l'épuiſement abſolu de la Nation, auroient forcé le Roi, avant le terme où nous ſommes arrivés, encore pleins de vigueur, à faire une Paix qu'il

n'auroit sûrement pas dicté, ainsi que cela est arrivé, par les mêmes causes, dans les Guerres précédentes. Et la masse des dettes de l'Etat, augmentée par les anticipations, par le service de vos Millionnaires, par des Traités usuraires, par tous les arrérages des Rentes, des Pensions, des Entrepreneurs, Fournisseurs, &c. auroit monté à un capital bien supérieur à celui des Emprunts, que vous reprochez si durement à M. Necker, & le recouvrement des Impôts auroit ruiné la Nation. Il est vrai, Messieurs, que vous auriez rassemblé dans vos heureuses mains tout le numéraire national, que vous auriez acheté de grandes alliances avec nos dépouilles, & que pour nous consoler de notre misère & de la rapidité de vos fortunes, on nous auroit prêché *cet excellent Précepte*, long-temps propagé par vous, que vos grandes richesses étoient la ressource & la force du Gouvernement.

PARADOXE abominable, Théorie, ou plutôt Prestige infernal, sur la base duquel étoit fondé le Régime ancien!

Syſtême deſtructeur de l'ordre, des mœurs, & des Finances de l'Etat!

Vous vous débattez envain dans les décombres fangeux de ce monument de barbarie, les *colonnes ſont renverſées;* & jamais, ſous un Monarque juſte & bienfaiſant, nous ne verrons renaître de ſes débris cet édifice d'horreur & d'effroi.

Nous allons en voir ſapper les fondememens dans le troiſième Chapitre.

CHAPITRE III.

Les Améliorations, les Économies, les Suppreſſions réſultantes du plan d'Adminiſtration de M. Necker.

Peut-être ne ſuivrai-je pas l'ordre exact des différentes opérations de M. Necker; j'écris à la campagne, & ſouvent de mémoire; mais ce ne ſont pas les dates ni les formes qui importent ici, ce ſont les faits, & ſur cela, je promets d'être exact.

Nous devons, je le crois, le réta-

bliſſement de la Caiſſe de Poiſſy, à M. de Clugny; à Dieu ne plaiſe que je lui en diſpute l'honneur, ſon foible produit balance trop peu ſes inconvéniens. Quel qu'il ſoit, cependant, il a augmenté les revenus de l'Etat, & comme il n'a commencé à être en valeur que ſous M. Necker, il faut le compter d'après lui. . . . . 350,000.

MAIS vous avez paſſé ſous ſilence une augmentation plus importante; c'eſt la Loterie Royale: je me garderai bien de louer cette affaire de Finance rejettée par M. Turgot, adoptée par M. de Clugny, & miſe en valeur pour l'Etat par M. Necker. Elle étoit établie, cette Loterie, il en ſentoit tout le vice; mais ce n'étoit pas le moment de ſe priver d'une ſource auſſi abondante; il l'a miſe en Régie; &, ſi j'en crois des perſonnes qui ont pu en bien calculer les produits, ils ſe montent, tous frais déduits, à . . . . . . 8,000,000.

J'ESPÈRE que M. Necker a dans ſon porte-feuille l'Edit de ſuppreſſion de cette Loterie, des Aides, des Gabelles,

des

des Traites. ... pour en allumer le feu de joie de la Paix.

M. de Clugny avoit réſilié le bail des Poſtes, ſous prétexte d'y réunir les Meſſageries, & les Fermiers ne ſe plaignirent point de cet acte d'autorité; ils n'y perdirent rien : M. Necker, autoriſé par cet exemple, crut pouvoir le réſilier de nouveau pour en retirer les Meſſageries, & l'Etat n'y perdit pas; car il a mis les Poſtes en régie, ce qui fait, compris les Meſſageries, une amélioration de trois millions au moins, ci. . . . . 3,000,000.

La ſuppreſſion des Intendans des Finances n'a point été enviſagée par le Public déſintéreſſé, ſous l'aſpect que vous nous préſentez. Ils étoient, ſans doute, la pierre angulaire du régime fiſcal. Dieu me garde de vous envier la ſtérile conſolation de faire leur Oraiſon funèbre; mais vous ne nous perſuaderez pas que cinq Intendans des Finances, oui, ils étoient cinq au moment de leur ſuppreſſion, & ils avoient deux Adjoints, qui ne devoient pas l'être ſans honoraires

& ſans attributions; vous ne nous perſuaderez pas, dis-je, que les places les plus recherchées, comme les plus honorables & les plus lucratives du Royaume, n'aient coûté enſemble que trois cents mille livres par an. Je ſuis mieux inſtruit, & vous trouverez bon que je compte leur ſuppreſſion comme une économie annuelle de. . . . . 800,000.

J'AI le malheur de voir bien différemment que vous, Meſſieurs, la ſuppreſſion des Receveurs des Domaines & Bois, & de leurs Contrôleurs. Il eſt conſtant que ces offices étoient d'un bon produit; l'Etat a donc gagné les bénéfices des Titulaires : ainſi, ſans nous arrêter à vos comptes verts ou noirs, je compterai en économie. . 2,000,000.

VOUS avez paſſé rapidement ſur la ſuppreſſion de cette *Cohorte* puiſſante de Tréſoriers, Intendans généraux, Receveurs, Contrôleurs, &c.

LA poſtérité ne concevra jamais qu'il fallût tant de mains pour porter les tributs de la nation dans le tréſor du Souverain, & tant d'autres pour les diſtribuer.

Il faut apprendre à tout le Public, que cinq Tréſoriers, ſans être Titulaires d'offices, font, à meilleur marché, le ſervice de trente Titulaires, avec autant Contrôleurs, que M. Necker a ſupprimé, & qu'il en reſte encore dix-neuf, en y comprenant les Gardes du Tréſor royal, & je ne compte pas ceux des pays d'Etat & du Clergé.

Il y a donc eu environ ſoixante Titulaires ſupprimés, compris les Contrôleurs, qui coûtoient, avec leurs gages, émolumens, attributions & priviléges, plus de trois millions ; c'eſt donc une amélioration pour l'Etat de . . . 3,000,000 liv.

Il eſt bien à préſumer que M. Necker a fait quelques diminutions à ceux qu'il a conſervé, à celui des Parties Caſuelles ſur-tout ; mais n'ayant pas eu le temps de m'en inſtruire, & ne voulant rien hazarder, je n'en parle ici que pour Mémoire.

Les Banqueroutes qui ont eu lieu depuis la ſuppreſſion de ces Tréſoriers, canoniſent l'opération de M. Necker, puiſqu'elles prouvent, à ceux même qui fuyent la lumière, qu'ils engorgeoient

dans leurs mains des capitaux conſidérables, & que par le vice de leur comptabilité, ils pouvoient retenir long-temps bien au-delà de la valeur de leurs Charges.

Je ne préſente ici l'avantage de ces ſuppreſſions, que ſous les rapports de Finance ; mais ils ſont ineſtimables ſous les relations de Politique & d'Adminiſtration ; & ſi l'on enviſageoit ſous ce dernier point de vue le plan que M. Necker a ſuivi dans les opérations de Finance qu'il a faites, ce ſeroit un moyen bien victorieux de confondre ſes envieux & ſes ennemis.

A préſent que nous avons élagué ces objets préliminaires, je vais tâcher de vous *édifier* ſur les nouveaux arrangemens des Fermes, ou Régies.

Je n'entends qu'à demi tous vos calculs ; ils ſont encore puiſés dans votre antique *grimoire*, & je n'ai pas l'honneur d'y être initié ; mais je conçois parfaitement le Compte rendu ; il ſera le flambeau qui va m'éclairer dans les détours ténébreux où je dois vous pourſuivre.

Il vous eſt échappé, Meſſieurs, dans vos débats de ce Compte rendu, deux

grandes vérités que je m'empresse de recueillir.

La première nous rappelle la suppression des Croupes, qui, selon vous, prélevoient annuellement trois millions sur les produits de la Ferme générale. Quelle déprédation, grand Dieu! Bénissez avec moi le Ministre qui les a proscrites à jamais.

La seconde regarde les Bénéfices, je dirai *scandaleux*, des Fermiers-Généraux du dernier Bail.

Les profits des Gens d'affaire, on doit le répéter mille fois, ont toujours été en progression proportionnelle aux besoins dissolus du Gouvernement, & aux malheurs publics; à la fin du dernier Règne, les dépenses n'eurent plus ni bornes, ni mesures; ce fut aussi *le Siècle d'or de la Finance.* Les Ministres, toujours aux expédiens, n'avoient aucune théorie, aucun plan fixe d'Administration; suffire au besoin du moment, fut leur unique étude; les Financiers, toujours fertiles en projets, devoient avoir la plus grande influence, & ils

ſurent en profiter ſans ménagemens ; donnons pour ſeul exemple le dernier Bail de la Ferme-Générale.

Je vois d'abord que les Fermiers ont retiré plus de dix pour cent de leurs fonds d'avance : & n'incidentez pas ſur cela, Meſſieurs ; leurs droits de préſence, leurs étrennes, & le reſte, étoient bien plus que la compenſation de la petite portion de leurs fonds, qui ne leur produiſoit pas ces dix pour cent. Ainſi en leur en laiſſant cinq, pour l'intérêt de leurs fonds d'avance, les cinq pour cent de ſurplus étoient bénéfices aſſurément, & pour 1560 mille francs, c'étoit bien 78 mille livres, par an ; ſi nous y ajoutons les 45 millions, qu'ils ſe ſont partagés entr'eux à la fin du Bail, nous trouvons pour chaque Fermier-Général 125 mille livres par an. Reprenons pour être clair.

Premier bénéfice ſur les fonds d'avance, comptés ſeulement à cinq pour cent . . . . 78,000 l.
Et pour la répartition annuelle du produit, à la fin du Bail.. 125,000

Total . . 203,000 l.

CHACUN des *Figurants* au dernier Bail a donc joui de 203,000 livres de rente au moins ; c'étoit un revenu assez honnête, il n'étoit ni pénible, ni difficile à régir.

MAIS suivons l'opération de M. Necker.

IL a réuni sous une Ferme, une Régie & une Administration générales, toutes les perceptions des Droits, & tous les produits du Fisc, dont l'énumération seroit effrayante, & il en est résulté une augmentation au moins de. . . . . 15,000,000.
& que je crois plus considérable : voici sur quoi je me fonde.

M. Necker a porté le bail de la Ferme générale, à . . . 126,000,000.
La Régie & l'Administration ensemble, à . . . 84,000,000.

Ce qui fait en total . . . 210,000,000.

Et je compte pour rien le Domaine d'Occident qui est en Régie particulière.

Or, ſi l'on ſouſtrait le prix du dernier Bail, montant à . . . . . . 152,000,000.

Il reſte en excédant. . 58,000,000.

Les anciennes Régies, en y comprenant même les Bois & Domaines, n'ont jamais produit quarante millions; ainſi l'augmentation des nouveaux arrangemens, eſt donc de plus de quinze millions.

Vous cherchez à atténuer ces bénéfices, en oppoſant que le Roi ayant retiré quinze millions pour ſon quart, réſervé ſur les bénéfices du dernier Bail, il faut compter deux millions cinq cents mille livres par an, qui, joints aux trois millions pour la ſuppreſſion des croupes & à l'augmentation qu'on obtient toujours des Fermiers à chaque renouvellement de Bail, font à-peu-prés l'équivalent des Fermes & des nouvelles Régies.

Et voilà comment, avec des ſophiſmes, étayés par de grands calculs & par le ton de l'ironie, on abuſe les Pariſiens,

Parifiens, dont la grande affaire eft de s'amufer de tout ; & comment on fournit à fes aggrégés des argumens pour répandre le venin du ridicule dans les cercles. Tous les jours j'entends ces déclamateurs défœuvrés, qui, répétant leurs leçons, foutiennent que l'augmentation des Fermes & des Régies eft illufoire; que l'Etat touche à fa ruine par l'abus d'un crédit factice, des Billets noirs, &c. Si l'on veut les confondre par de bonnes raifons, ils s'échappent par un *lazzi*, & courent ailleurs faire le même rôle.

Une differtation férieufe fait bâiller la bonne compagnie; ici, Meffieurs, nous pouvons traiter les chofes plus gravement.

Je conviendrai avec vous que le dernier Bail fut en apparence augmenté affez confidérablement; je dis en apparence, parce que les Sous pour livre, qui, auparavant, étoient en Régie, ayant été compris dans ce Bail, dédommagèrent fi avantageufement les Fermiers, qu'ils n'ont jamais ofé fe plaindre des conditions de ce Bail.

MAIS n'eſt-il pas abſurde de ſuppoſer que M. Necker eût obtenu des Fermiers une augmentation de quelqu'importance dans la criſe d'une guerre ? Ils lui auroient bien mieux fait valoir les pertes du Domaine d'Occident, l'enchériſſement du Tabac, &c. Demandez à M. Bertin ce qu'il pût obtenir d'eux lorſqu'il renouvella le Bail pendant la dernière guerre.

QUANT aux quinze millions que le Roi a retiré pour ſon quart des bénéfices, c'eſt un produit réel, dites-vous, qu'il faut déduire de l'augmentation du dernier Bail. Ma réplique ſera ſimple, & voici mon dilème : ſi le quart des profits de l'ancien Bail a donné au Roi quinze millions, la moitié réſervée ſur ceux de la nouvelle Ferme, & les bénéfices ſur les Régies, doivent être eſtimés à trente millions au moins; puiſque les Fermiers & Régiſſeurs, quoique payés trop graſſement, ne préleveront pas à leur profit particulier, des ſommes auſſi fortes que dans le dernier Bail. La conſéquence, en bonne Logique, ne

peut être contredite ; & l'on pourroit déjà évaluer à cinq millions par an, les bénéfices des nouveaux arrangemens ; mais ce Domaine d'Occident, dont vous faites tant de bruit, M. Necker l'a porté dans ſon compte pour 4,100,000 liv. & vous nous aſſurez que les Fermiers, n'en ont pas voulu pour 3,500,000 liv. à cauſe de la guerre : eh bien, ſuppoſons qu'il produiſe 1,500,000 ſeulement, il nous reſtera toujours une augmentation de trois millions, à porter en amélioration des revenus de l'Etat, ci . . 3,000,000.

Vous nous direz, peut-être, que la fixation du Bail à cent vingt-ſix millions eſt chimérique, que jamais ſon produit ne montera à cette ſomme ; cependant je n'ai pas vu un Fermier général qui n'eſpère de retirer un bon produit de la portion qui leur eſt allouée ſur les bénéfices : j'en appelle à eux; ils ne ſeront pas ſuſpects.

Dans tous les temps, lorſqu'un Miniſtre des Finances a voulu tenter quelques changemens favorables, ou diminuer les profits des gens d'affaires, on les a vu cabaler contre lui, le dé-

noncer comme un innovateur dangereux, qui tendoit à renverſer la conſtitution ; *c'étoient les mots conſacrés* : la Ferme générale, ſur-tout, étoit l'*Arche ;* on ne pouvoit y toucher ſans ébranler & même ſans bouleverſer l'Etat ; mais la licence n'a jamais été portée à l'excès dont nous ſommes témoins : on dévoue à l'anathême M. Necker & ſes opérations ; on s'efforce de le peindre, cet homme loyal & bienfaiſant, comme un charlatan politique, qui, par un régime violent, épuiſe les forces & les reſſources du Royaume. Un Mémoire paroît à ſon inſu ; ce Mémoire, chef-d'œuvre d'éloquence... On veut exciter contre lui l'animadverſion des Magiſtrats.... On diſtribue clandeſtinement une réponſe d'un prétendu *Patriote : quel Patriote*, grand Dieu ! c'eſt-à-dire, *un Patriote Financier*, comme nous avons déjà vu le *Financier Citoyen* ; deux titres qui impliquent la plus révoltante contradiction.

Et perſonne n'oſe élever la voix pour confondre tant d'audace & d'impoſtu-

res ! & pour étouffer les plaintes *si âcres* des Esclaves de Plutus.

Et comparez donc, Messieurs les Financiers, les produits de votre travail, les fortunes dont vous jouissez encore, avec ceux des Citoyens de tous les Ordres du Royaume; c'est à leur Industrie, à leurs travaux, & à leur service, que l'Etat doit sa force, sa sûreté, & vous-même votre subsistance. Cependant vous qui ne fûtes jamais que les frélons de la ruche, après en avoir dévoré le miel, on vous assure une existence qui ne seroit pas dédaignée par les plus grands Seigneurs. Car en est-il un qui ne s'empressât d'aller se placer autour d'un tapis verd, quelques heures de la journée, pour retirer de cette assistance 50, 40 ou 30 mille livres de rentes au moins, sans retenue d'Impositions, & pour regner en Despote sur une armée de Commis? Combien en est-il dans cette tourbe de Fermiers, Régisseurs, Administrateurs, qui puissent, ou veuillent remplir les devoirs de leur état. J'en connois plusieurs, qui ne se présentent aux assemblées que pour

recevoir les ſommes qui leur ſont allouées pour contribuer par leur travail à augmenter les produits des Fermes ou Régies. ... C'eſt un abus, c'eſt un vol de la choſe publique, ... on le tolère, & vous vous plaignez !

Le reſpect pour l'ancienne opinion, la crainte, peut-être trop puſillanime, de ſoulever les eſprits, (il eſt bien récompenſé de ſes ménagemens) ont empêché, ſans doute, M. Necker, de vous mettre à votre valeur ; l'économie en ſeroit importante.... Il eſt cruel de voir prodiguer une partie des tributs de la Nation, pour *ſtipendier* ſes plus dangereux ennemis.

Il viendra un temps, & je crois en voir l'aurore, où les Gouvernemens, adoptans des principes d'adminiſtration plus juſtes, plus humains & plus ſimples, préféreront de recevoir l'offrande des tributs directement de la main des Peuples. Ce vœu que je forme pour la gloire de mon Roi, & pour la proſpérité & la ſplendeur de ma Patrie, ne me fait point oublier que j'ai à vous entretenir de la

ſuppreſſion des Receveurs-généraux des Finances

JE lis dans tous vos Ecrits, & je vous entends avancer, avec le ton d'aſſurance qui ſéduit le vulgaire, que cette ſuppreſſion n'a pas fait l'économie d'un million.

AINSI dans votre hypothèſe, il n'en auroit pas coûté deux tiers pour cent au Roi, pour faire faire la recette générale des Tributs de ſon Royanme.

VOUS me forcez, Meſſieurs, de m'appeſantir ſur des détails & des calculs minutieux qui deſſèchent mon eſprit; mais je veux vous pourſuivre juſques dans vos derniers retranchemens, & donner au Public la clef de l'énigme, ſous laquelle vous avez ſi long-temps diſſimulé vos grands bénéfices; car les calculs de Finance étoient comme *les comptes en Finance*; pour en être un des fortunés *adeptes*, il falloit pénétrer les myſtères.

VOTRE uſage a toujours été de ne compter vos profits, qu'après dix pour cent du produit de vos fonds d'avance, ou du prix de vos Charges; les attri-

buts, les droits de présence, les privi- léges, vous ne les comptiez pour rien. Suivons.

Les besoins toujours renaissans entraînèrent l'administration du dernier Regne dans des opérations trop souvent vicieuses ; celle du centième Denier sur les Charges, ne parut d'abord présenter qu'un moyen de diminuer un peu les profits des Financiers - Titulaires ; mais on s'apperçut bientôt que le desir de se procurer quelques millions, aveuglant le Ministre des Finances sur l'avenir, il alloit charger l'Etat d'un capital énorme, puisqu'il permit aux Titulaires de fixer à leur gré la Finance de leurs Charges, sous la condition d'en payer le Centième denier en proportion.

Donnons pour exemple un Receveur général des Finances, puisque nous sommes sur leur chapitre.

En supposant que la Charge d'un Receveur général fût de cinq cents mille livres, prix moyen des anciennes finances de ces Charges, le Titulaire devoit payer cinq mille livres par an

pour

pour le Centième denier ; il pût porter la Finance de ſa Charge à ſix cents mille livres, & ainſi du reſte.

Cet appas étoit trop ſéduiſant pour qu'un père de famille dût balancer : c'étoit, à tout évènement, ne riſquer qu'un pour cent, en augmentant ſon capital.

Un autre avantage qui n'échappa pas aux Titulaires Financiers, c'eſt qu'ils aſſureroient d'autant plus leur exiſtence, qu'ils augmenteroient le prix de leurs charges, parce que les rembourſemens deviendroient ruineux pour l'Etat; & ce ne fut pas un des moindres vices de cette opération.

Observons, en paſſant, qu'il eſt contre le Droit naturel de faire ſupporter à la ſociété une uſure auſſi manifeſte, pour faire l'avantage de quelques individus; & qu'il ſeroit du devoir d'un Adminiſtrateur équitable, de rendre aux Titulaires ſupprimés, ou non, les ſommes qu'ils ont payées pour le Centième denier du prix excédant l'ancienne finance de leurs Charges, & de rembourſer

celles des ſupprimés, ſur les anciennes quittances de finance ; nous pourrons alors réduire l'eſtimation forcée que vous avez faite des charges de Tréſoriers, Receveurs généraux, &c. & nous y aurons égard dans un inſtant.

Je conclurai, d'après ces deux obſervations, que vous n'avez calculé les produits des Titulaires Financiers, qu'après les dix pour cent d'intérêts prélevés du capital arbitraire de leurs Charges : il me ſemble que ce n'eſt pas procéder de bonne - foi. En remettant les choſes dans l'ordre, nous appellerons bénéfice réel, ce qui excèdera l'intérêt légal du prix ancien des Charges ; & nous comprendrons alors, pourquoi vous ſoutenez que les Receveurs généraux n'avoient pas entr'eux tous un million pour faire la recette de cent cinquante.

C'est trop abuſer de notre bonhommie, que de vouloir nous perſuader qu'un Financier, qui ſait ordinairement bien calculer à ſon profit, auroit eu la *généroſité* de placer dans la main du Roi, près d'un million pour un Office

qui le rendoit comptable, l'expoſoit à des pertes, ne l'ennobliſſoit point, & qu'il ſe ſeroit contenté d'un bénéfice auſſi mince.

Vous nous oppoſerez vainement, que les Receveurs généraux ayant, par leur traité avec le Roi, vingt-un mois pour remettre au Tréſor royal le montant de leur recette, & n'accordant qu'un an aux Receveurs des Tailles, ils trouvoient un bénéfice ſuffiſant dans les neuf mois de jouiſſance de tout l'argent de leur recette, ſans qu'il en coûtât rien à l'Etat.

Comment, Meſſieurs, il ne lui en coûtoit rien, en laiſſant vingt-un mois toutes les recettes des impoſitions au profit des Receveurs généraux, ou des Receveurs des Tailles !

Il n'en coûtoit rien à l'Etat, lorſqu'ils lui faiſoient payer dix pour cent d'intérêt d'un argent qui lui appartenoit! Traité, qui retardoit ſa jouiſſance, & qui engorgeoit vingt-un mois le produit des recettes du Royaume. Voilà l'origine de ces anticipations pré-

tendues, produit plus certain pour les Receveurs, que n'auroient été les Mines *du Potosi ;* puisque dix pour cent d'intérêt pendant neuf mois seulement, pour 150 millions, montant de la recette, faisoient 11,250,000 liv. que prélevoient les Receveurs généraux sur les Impositions du Royaume ; somme énorme, & qui doit faire une très-grande économie par leur suppression. Observez que l'augmentation des Impôts par un cercle vicieux, accroissoit leurs produits ; c'est bien à eux que s'appliquoit particulièrement l'axiome *que les profits des Gens de Finance étoient en raison des malheurs publics.*

Et vous nous direz encore, qu'il n'en coûtoit rien à l'Etat, lorsque gêné par ce Traité usuraire, il ne recevoit qu'au bout de vingt-un mois le produit d'une Imposition nouvelle, qui avoit déjà réduit à la mendicité des millions d'infortunés !

Enfin il n'en coûtoit rien à l'Etat, lorsque, ne pouvant disposer d'aucun produit des recettes, il étoit obligé de

faire paſſer des fonds dans le Provinces, pour acquitter les gages des Cours ſouveraines, des Officiers de Judicature, ou Municipaux, & les différentes Charges du Gouvernement, parce que le Receveur des Tailles avoit ſon temps de jouiſſance, & les Receveurs généraux le leur.

Et n'ont-ils pas eu le crédit, ces Receveurs, afin que rien n'altéra l'intégrité & le temps de leur jouiſſance, de faire payer à Paris toutes les rentes hypothéquées ſur les recettes des Tailles des différentes Provinces, ſans égard pour les titres & les réclamations des Habitans domiciliés dans ces Provinces? Opération ſans profit pour l'Etat, & très-injuſte pour ces malheureux Habibitans, qui perdent une partie de leurs rentes pour les frais de recette à Paris.

Ainsi toujours l'intérêt du Peuple, ſes droits, ſes titres les plus ſacrés, furent immolés à la cupidité des Traitans; & nous garderions un coupable ſilence, lorſqu'ils attentent au crédit & à la réputation du Miniſtre équitable

qui voudroit légitimer leurs bénéfices, en en modérant l'excès.

Je ne craindrai point d'aſſurer que la ſuppreſſion des Receveurs généraux eſt une opération ſage, très-profitable & néceſſaire pour rétablir l'ordre dans la comptabilité & dans les Finances, & qu'elle ſera certainement une économie très-importante ; je ne la compterai cependant que pour . . 2,000,000 l.

Nous avons encore le produit des Maîtriſes, les Affinages de Trévoux, les Fiacres de Lyon, qui font au moins un million d'amélioration, ci.. 1,000,000 l.

Ne voulez-vous pas que j'eſtime les rembourſemens faits depuis quatre ans par la Caiſſe des Amortiſſemens, qui continue ſes opérations malgré la Guerre? Elle doit avoir payé plus de cinquante millions d'anciennes dettes, dont les intérêts coûtoient à l'Etat 2,500,000 l. il en eſt de même de l'extinction des Rentes viagères, qui doit être de plus d'un million ; mais afin de ne pas vous déplaire, je ne compterai pour ces deux objets que trois millions, ci.. 3,000,000 l.

MAISON DU ROI.

Vous vous plaignez de ce que malgré les réformes faites dans la Maiſon du Roi, M. Necker en paſſe la dépenſe, dans ſon Compte rendu, pour la même ſomme que ſes Prédéceſſeurs.

Vous êtes difficiles à ſatisfaire; vous reprochez ſouvent à ce Miniſtre d'avoir exagéré ſes économies & ſes améliorations, & d'avoir modéré les dépenſes; ici vous vous récriez ſur ce qu'il n'a pas rétranché de la dépenſe de la Maiſon du Roi, les ſommes qu'ont dû produire les ſuppreſſions & les réformes : il n'eſt pas aiſé d'échapper à votre cenſure.

Observez cependant que la Famille Royale, eſt augmentée d'une Princeſſe, ce qui fait un juſte objet de dépenſe nouvelle. Vous n'ignorez pas d'ailleurs, que les retranchemens ne peuvent opérer dans l'inſtant une économie bien ſenſible; il a fallu dédommager les grandes Charges du caſuel qui leur appartenoit....

Et, ſi un Miniſtre trouve malheureuſement trop de facilité à faire le mal, parce que beaucoup en profitent ; le bien, il ne peut le faire qu'avec tant de ménagement & de lenteur, que nous ſommes long-temps à en reſſentir les douceurs.

Les contrariétés, les dégoûts, les clameurs & l'intrigue, arrêtent un Réformateur à chaque pas ; il faut le courage de la vertu pour ſurmonter ſes obſtacles ; & je ne compterai cette économie que pour . . . . 2,000,000.

Elle ſera bientôt plus conſidérable ; on doit l'attendre du zèle des Chefs des Départemens, & du travail qu'ils font ſous les yeux du Miniſtre de la Maiſon du Roi.

Je vois encore une augmentation très-prochaine des revenus de l'Etat, par l'opération qu'on commence ſur les Domaines engagés ou aliénés : opération très-bien combinée. Je n'en parle ici que pour mémoire.

Je devrois auſſi faire valoir les économies

économies que M. Necker a faites sur les étapes, sur les fournitures & les vivres de la Marine, sur la Ferme des Octrois de Lyon, & sur plusieurs objets qui vous sont échappés; mais vous m'accuseriez de parcimonie, vous qui ne vous débattez qu'avec des millions.

ENFIN, Messieurs, je ne dois pas oublier de vous exposer, que M. Necker ayant le *ridicule orgueil* de renoncer aux émolumens de sa place, aux droits du Contrôle, aux pots-de-vin de tous les renouvellemens de Baux, ainsi qu'à toutes les grandes & lucratives attributions dont avoient joui ses prédécesseurs : c'est une épargne annuelle pour l'Etat, qui doit être consignée dans ses *Fastes*, que je ne puis *estimer assez*, & que je ne compterai cependant que . . . . 200,000 l.

ADDITIONNONS à présent, s'il vous plaît, les augmentations ou les économies faites par M. Necker, sur les revenus de l'Etat.

RÉCAPITULATION.

1.°	La Caiſſe de Poiſſy	350,000^{lt}
2.°	La Loterie Royale.	8,000,000
3.°	Poſtes & Meſſageries	3,000,000
4.°	Intendans des Finances . . .	800,000
5.°	Receveurs des Bois & Domaines.	2,000,000
6.°	Tréſoriers, Contrôleurs, &c.	3,000,000
7.°	Bénéfices des nouveaux arrangemens des Fermes, Régies, &c.	15,000,000
8.°	Bénéfice de la fin du Bail ou des Régies, réparti par année	3,000,000
9.°	Suppreſſion des Receveurs généraux	2,000,000
10.°	Les Maîtriſes & autres améliorations, évaluées à. . .	1,000,000
11.°	Rembourſemens faits d'anciennes dettes	3,000,000
12.°	Maiſon du Roi.	2,000,000
13.°	Emolumens de la place de M. Necker.	200,000
	TOTAL	43,350,000.

VOUS voyez qu'elles ſe montent bien à la ſomme de . . 43,350,000. & que le compte eſt bon.

C'EST un gage très-aſſuré des emprunts qu'il a faits, fuſſent-ils de ſept cents ſix millions quatre cents ſoixante-dix-huit mille livres, comme vous l'avez ſuppoſé dans vos *édifians écrits*.

SI par hazard je m'étois trompé dans mes expoſés, je vous ſupplie de croire que mon erreur ſeroit de bonne-foi; je marche en tâtonnant dans une route qui m'étoit preſqu'inconnue avant le compte lumineux de M. Necker, & vos profondes diſſertations.

JE vais vous ſoumettre mon opinion ſur le dernier objet qui nous reſte à diſcuter.



CHAPITRE IV.

Si les Emprunts ont été faits en proportion des améliorations, & s'ils étoient préférables à de nouveaux impôts.

JE vous prie, Meſſieurs, de me pardonner, ſi la crainte d'être obſcur me fait répéter quelquefois les moyens que j'ai déjà employés; mais dans une diſcuſſion de la nature de celle-ci, devenue très-intéreſſante par le conflit & la divergence des opinions, j'aime mieux qu'on me reproche des négligences de ſtyle, même des longueurs, que de l'obſcurité.

VOUS vous accordez tous à ſuppoſer que M. Necker a augmenté la maſſe des dettes de l'Etat d'un capital de ſept cents ſix millions quatre cents ſoixante-dix-huit mille livres.

MAIS avant que d'examiner cette aſſertion, je veux vous confeſſer un ſcrupule qui me trouble dans les comptes que nous avons à faire.

DOIS-je plutôt m'en rapporter au compte que vous nous donnez des emprunts & des anticipations de M. Necker, qu'à celui qu'il a présenté au Roi & à la Nation? De votre côté, je vois une foule d'écrits clandestins, remplis de fiel, d'exagérations, de fausfetés, & même qui se contredisent entr'eux: du sien, je vois un Compte rendu, écrit avec une noblesse, une vigueur de style, qui peignent la loyauté d'un Ministre avide de gloire, incapable de tromper son Maître, & de compromettre sa réputation. . . . . . Certainement je ne devrois pas balancer; mais afin qu'on ne m'accuse pas de diminuer vos avantages, je veux encore vous donner celui de supposer avec vous que M. Necker a augmenté les dettes de l'Etat de . . . . 706,478,000 l.

SAUF cependant quelques modifications, que j'espère de vous faire approuver, & les déductions des doubles emplois que vous avez faits, sans doute par mégarde.

Les modifications ſont : 1.° Les Loteries, que vous comptez quatre-vingt-cinq millions, ſans avoir égard aux différens lots qui ont été acquittés, ni à ceux dont on paye l'intérêt en viager, ou ſeulement à quatre pour cent ; il faut diminuer quelque choſe de ce capital de quatre-vingt-cinq millions.

2.° Les rentes viagères. Vous en formez une maſſe de cent ſoixante-dix-ſept millions ſept cents mille livres ; mais depuis leur création, il y a pluſieurs de ces rentes éteintes, & il s'en éteint journellement ; il ne falloit donc pas porter en capital dans la maſſe des emprunts, ceux en rentes viagères.

3.° Les contrats de cinquante millions à quatre pour cent, ne produiſant que deux millions de revenu, ne font en réalité qu'un capital de quarante millions.

Ces trois ſommes réunies forment celle de trois cents douze millions ſept cents mille livres. En bonne conſcience, Meſſieurs, vous ne deviez pas les porter

en entier dans la maſſe que vous avez formée des emprunts de M. Necker.

QUANT aux doubles emplois qui vous ſont échappés, vous trouverez juſte que j'en faſſe la déduction.

NOUS avons vérifié enſemble que la maſſe des Dettes de l'Etat ſe trouvoit augmentée de deux cents millions au décès de M. de Clugny. L'Etat étoit donc chargé de payer dix millions par an pour les intérêts de ce nouveau capital, en ne les comptant même qu'à cinq pour cent.

JE vous en fais l'obſervation pour vous rappeller que M. Necker trouva les revenus de l'Etat bien anticipés, & chargés de dix millions au moins de nouveaux intérêts à payer.

VOUS ſavez que M. Necker, en mettant la Loterie Royale & les Poſtes en Régie, rembourſa les anciens Fermiers; il ne falloit donc pas porter, dans la maſſe des dettes de M. Necker, les fonds des nouveaux Régiſſeurs pour ſix millions

Vous eſtimez les Charges des Receveurs des Bois & Domaines, celles des Receveurs généraux, des Tréſoriers & leurs Contrôleurs, enſemble à la ſomme de . . . . 46,499,000 l.

Si les obſervations que j'ai eu l'honneur de vous faire relativement à la valeur de ces Charges, ſont juſtes; nous aurons à rabattre ſur ce capital, que je crois par conſéquent tres-enflé; mais je ne m'arrêterai pas à en faire la vérification, tous ces calculs me deſſéchent l'eſprit, appeſantiſſent ma marche, & feroient ſuperflus; puiſqu'il eſt aſſez démontré, que tous les Receveurs, Tréſoriers, & en général tous les Comptables ſupprimés, avoient dans leurs mains des fonds au Roi, preſque ſuffiſans pour opérer le rembourſement de leurs Offices; perſonne de vous n'a oſé réclamer contre cette grande vérité conſignée dans le Compte rendu; ce qui la confirmeroit aux plus incrédules, c'eſt le peu d'empreſſement que la plupart de ces Comptables montrent à faire épurer leurs comptes: ainſi je pourrois

pourrois soustraire de votre tableau des dettes contractées par M. Necker, les 46,499,000 l. que vous lui comptez pour lere mboursement de ces Charges ; mais nous sommes assez riches en améliora-tion ; nous pouvons vous abandonner vingt millions pour la liquidation de toutes ces Charges, ci . 20,000,000 l.

M. Necker, en supprimant les Intendans des Finances, eut grand soin, sans doute, de les rembourser : leurs Charges étoient de cinq cents mille livres de finance, pour les cinq, c'est un capital de 2,500,000 livres que nous aurons à déduire.

Ainsi que les remboursemens faits depuis quatre ans, soit par la Caisse des Amortissemens, soit d'une autre maniere, en ne les comptant que cinquante millions ; vous ne vous plaindrez pas, je l'espère.

Rassemblons sur un même point de vue ces divers objets que je dois soustraire de la masse que vous avez formée.

1.° Les fonds d'avance des Régiſſeurs des Loteries & des Poſtes, que vous portez en double emploi, à déduire ci . . . . 6,000,000 l.

2.° L'évaluation que vous avez donnée aux Charges des Receveurs généraux, Tréſoriers & autres Comptables, forcée, de 26,499,000

3.° Le rembourſement des Charges des Intendans des Finances . . 2,500,000

4.° Enfin, les rembourſemens faits depuis la mort de M. de Clugny, évalués ſeulement à 50,000,000

Leſquelles ſommes ſont enſemble celle de . . . 84,999,000l.

En ſuppoſant donc, avec vous, que M.r Neker auroit augmenté les Dettes de l'État de

la ſomme de	706,478,000 l.
Et déduiſant, pour les objets ci-contre	84,999,000
Votre capital reſte à la ſomme de	621,479,000
Et comme il ne me ſemble pas juſte que les Loteries & les emprunts en rentes viagères ſoient comptées dans la maſſe des dettes de l'Etat, par les raiſons que je vous ai expoſées, nous les déduirons s'il vous plaît . . .	272,700,000
Ainsi il me paroît évident que la maſſe des dettes contractées par les opérations de M. Necker ne forment qu'un capital réel de la ſomme de. .	348,779,000

En y comprenant même les cinquante millions à quatre pour cent.

Je ne fais pas mention, à la vérité, des deux derniers emprunts. N'oublions point qu'il y a un fonds de dix-sept millions trois cents vingt-six mille six cents soixante-six livres, destiné pour des rembourſemens annuels.

Ce tableau comparatif eſt un peu plus raſſurant que l'enflûre de ceux que vous avez publié dans vos *benins* écrits, puiſqu'il prouve que M. Necker, par des économies & des améliorations, au milieu des troubles de la guerre, a ſu augmenter les revenus de l'Etat de plus de quarante millions, & que par conſéquent, il auroit pu emprunter un capital de huit cents millions, ſans charger ni engager les revenus ordinaires.

Nous ne ſerons donc plus ſurpris de voir dans ſon Compte rendu, que la recette excède la dépenſe de dix millions deux cents mille livres, & de ce que la confiance & le crédit n'avoient point été altérés avant les fauſſes allarmes & les inquiétudes que vos libelles

& vos déclamations ont excités un inſtant.

Et, tandis que vous frondez ſans ménagement l'ouvrage & l'adminiſtration de M. Necker, la France & l'Europe les contemplent avec la plus grande admiration.

Sa tendre ſollicitude pour les infortunés que la misère ou le malheur, peut-être plus ſouvent que le crime, privent de leurs libertés, ſa pitié compatiſſante pour ces êtres indigens, abandonnés dans leurs détreſſes & dans leurs infirmités, à des ſoins étrangers, ont obtenu de la ſenſibilité du Roi, deux Edits, qui ſeront des monumens glorieux de ſon adminiſtration. Déjà les cachots ſont fermés; le malheureux ne ſera plus confondu avec le ſcélérat, & l'on ne verra bientôt plus dans le centre de la capitale, quatre êtres expirans enſemble dans le même tombeau.

J'oublioıs, Meſſieurs, & je vous en demande pardon, que ce n'étoit pas du côté favorable que vous aviez

envifagé les plans d'adminiftration de M. Necker : je reviens à l'objet que nous traitions ; c'eft les emprunts.

VOUS vous écriez qu'il abufe du crédit public, pour augmenter le dette nationale à un excès effrayant, que bientôt tous les revenus de l'Etat ne fuffiront plus pour acquitter les arrérages de fes emprunts ; & vous êtes parvenus, par vos *bourdonnemens*, à tellement embrouiller les idées du Public fur l'avantage ou le danger des emprunts, que ce problême eft devenu un point de controverfe *fcholaftique*, fur lequel on pourroit argumenter des fiècles, pour ne plus s'entendre en dernière analyfe.

VOUS n'efpérez pas que je m'amufe à répondre aux platitudes que vous débitez fur les opérations de Banque de M. Necker, fur les intérêts qu'on lui fuppofe dans celles de quelques Compagnies de Banquiers, fur les fonds qu'on l'accufe d'avoir fait paffer en Angleterre, &c. ces allégations calom-

nieuſes ne peuvent réſiſter au creuſet de la raiſon.

A en juger par l'effroi que vous affectez ſur les emprunts, il ſembleroit que M. Necker fût le premier qui ait uſé de cet expédient; nous voyons cependant que depuis le règne de François Ier les Miniſtres des Finances en ont ſouvent fait uſage. Jamais, peut-être, on n'en abuſa autant que ſous le dernier règne, même pendant la paix. On ne vous vit point alors emboucher la trompette pour dénoncer cette erreur de l'Adminiſtration; parce que ces emprunts ſans bornes & ſans meſures, les anticipations, *le ſervice*, invention moderne bien plus dangereuſe, épuiſant les dernières reſſources, & ſurchargeant le Tréſor royal de nouveaux arrérages à acquitter, vous préſentoient la perſpective de *bons traités* de Finance, & conſéquemment d'une moiſſon abondante pour vous, vos protecteurs & vos protégés.

Si M. Necker, empruntant d'une

main, ſignoit de l'autre quelques Baux, ou quelques affaires bien profitables pour vous, il ſeroit à vos yeux le plus habile Adminiſtrateur; & tandis que le peuple, étouffant ſes ſoupirs & ſes larmes, ſe verroit dépouillé, ſans oſer exhaler une plainte, vous publieriez la tranſcendance du génie, & les plus grands talens du Miniſtre.

REPRENONS la queſtion que vous avez élevée ſur les emprunts. Doivent-ils être préférés à l'augmentation des impôts pour fournir à des dépenſes extraordinaires?

CE problême politique ſera toujours difficile à réſoudre parfaitement, parce qu'il faut avoir égard à la conſtitution du Gouvernement, *au moral du Miniſtre des Finances*, à la nature des Impoſitions, enfin, aux motifs & aux circonſtances qui pourroient déterminer plutôt à l'emprunt qu'à l'augmentation des impôts.

C'EST ſous ces rapports que je vais effleurer cette grande queſtion; il me faudroit,

ſans doute, plus de temps & plus de moyens pour l'approfondir.

DANS un grand Etat, où la nation participe à l'adminiſtration, peut-être ſeroit-il préférable d'augmenter les impoſitions, lorſque la guerre, ou d'autres citconſtances exigent des dépenſes extraordinaires, parce que le produit en eſt plus certain, plus prompt qu'ailleurs, & qu'on eſt aſſuré que l'impôt ceſſera avec la cauſe qui l'a occaſionné.

EN Angleterre, par exemple, l'impôt n'eſt point arbitraire, le crédit, le pouvoir ne donnent aucune exemption, le Peuple n'eſt point abandonné à la tyrannie des Prépoſés : la Nation qui s'impoſe, juge en même-tems du produit & de l'emploi; ainſi, c'eſt un mal paſſager dont l'abus n'eſt point à craindre.

LORSQU'AU contraire elle emprunte, elle charge ſes revenus d'un capital toujours difficile à rembourſer, & quoiqu'elle puiſſe obtenir des conditions plus avantageuſes des prêteurs, parce que

ſon Gouvernement inſpire plus de confiance aux Etrangers, elle expoſera ſa conſtitution, en abuſant de cet expédient ; mais ce ſeroit une grande erreur en adminiſtration, de prendre toujours l'Angleterre pour modele.

La forme & la conſtitution de notre Gouvernement, ne permettant pas d'eſpérer une ſtabilité de principes, ſurtout, dans le régime des Finances, un Spéculateur politique ſera toujours plus embarraſſé de déterminer, ſi l'on doit préférer l'augmentation des impôts, aux emprunts, & *vice verſâ.*

Il ſemble, malheureuſement, qu'il ſoit de principe reçu en France, qu'un nouveau Miniſtre doive commencer ſes opérations par détruire tout ce que ſon prédéceſſeur a fait, bien ou mal, n'importe ; & c'eſt une des cauſes qui ont enchaîné ſi long-tems l'Adminiſtration à la routine aveugle qui dirigeoit les Finances, & par conſéquent, retardé ſes progrès.

Lorsqu'elle ſera confiée, cette Ad-

miniſtration, à des hommes ſans génie ou ſans principes, qui ne voient dans leurs Places qu'un prompt moyen de s'enrichir, ou d'élever leur famille, on doit craindre l'abus des emprunts; on doit craindre bien davantage cet abus, lorſqu'ils ſont faits dans les tems de calme & d'abondance; enfin, ils ſeront funeſtes lorſque la cabale, l'intrigue des Cours, la foibleſſe ou l'inconſtance du Monarque, ne permettront point à un Miniſtre honnête & bien intentionné, de s'oppoſer aux déprédations & à la diſſipation des fonds publics.

Un Adminiſtrateur, luttant ſans ceſſe contre l'intrigue, n'a plus le tems ni les moyens de s'occuper de la choſe publique, il n'oſe rien entreprendre; toujours découragé par l'inquiétude d'une diſgrace, il laiſſe flotter ſes idées ſur la routine ancienne, & termine ſon miniſtere avec auſſi peu d'avantage & de gloire, que le Miniſtre médiocre, ou même que celui qui auroit mal verſé: Meſſieurs d'Invault & Turgot, n'em-

porterent de leurs Places que le regret de n'avoir pu faire le bien ; combien ne laisserent après eux que les traces de leurs déprédations, & furent trop bien récompensés !

Mais l'augmentation des impôts sous une Administration telle que je viens de la peindre, est plus redoutable encore, parce que le desir d'en jouir très-promptement , détermine le Ministre à en affermer les produits ; de-là, naissent toutes les vexations & les ravages des traitans, fléau plus terrible pour les Peuples, que celui de la guerre.

On objecte que les emprunts n'ont point de termes, & que les impôts en ont d'absolus ; il me semble, au contraire, que l'emprunt aura bientôt un terme dans le discrédit qui suit ordinairement une Administration vicieuse & arbitraire ; nous en avons vu des exemples, même pendant la paix.

On nous donne pour terme des impôts, en premier lieu , les refus d'Enregistremens ; en second lieu, l'impossibi-

lité de les percevoir, lorſque les contribuables n'ont plus la faculté de les payer. Quels termes, juſte Dieu ! celui des Enregiſtremens eſt preſqu'illuſoire, & n'arrête guères un Miniſtre diſſipateur, depuis l'invention des Lits-de Juſtice à Verſailles, où l'on fait tranſporter le Parlement & ſes Regiſtres ; le ſecond eſt féroce, & ne mérite pas que je le combatte ſous le *regne de Louis XVI.*

Que conclure donc ? Que lorſqu'un Gouvernement eſt arbitraire, qu'il ne reſpecte ni les propriétés ni les droits des Peuples, qu'il abuſe, enfin, du pouvoir qui lui fut confié, pour détruire, au lieu de conſerver, tous les moyens qu'il emploie, pour ſe procurer des reſſources, ſont également cruels & vicieux, & qu'il doit finir par une ſubverſion totale. Cependant, ſi mon opinion pouvoit influer, je préférerois les emprunts, parce que le ſeul danger ſeroit une banqueroute générale, qui ne porte que ſur la claſſe la plus aiſée, & que l'augmentation des impôts ſe dirige tou-

jours plus directement ſur la plus indigente.

Mais lorſque les Finances ſeront adminiſtrées par un Miniſtre intégre, éclairé, qui ne ſera jaloux de conſerver ſa Place, que pour opérer le bien plus long-tems, & qu'il réglera ſa conduite & ſes opérations par des principes d'équité, de modération & d'économie, alors qu'il uſe de ſon crédit, de la confiance qu'une Nation ſenſible & reconnoiſſante lui dévoue; quand ſes emprunts ſeront proportionnés à ſes économies, qu'il aura imaginé, adopté ce Plan ſi ſage de balancer ſes dépenſes par ſa recette, ſes emprunts, par ſes épargnes; applaudiſſons *en chœur* aux emprunts, qu'il préfére de multiplier à la reſſource douloureuſe & trop inſuffiſante d'augmenter les Impôts, dont la durée ne dépendroit plus de lui, & qui par la nature de leur perception, l'arbitraire funeſte de leur répartition, dévaſtent nos campagnes. Non, Meſſieurs, je le dirai ſur les toits, ce n'étoit pas le moment

de nous alarmer ſur l'abus des emprunts, ils ont une baſe aſſurée, & tant qu'ils ne feront qu'en proportion des économies, ou des améliorations des revenus de l'Etat; ils ſont bien préférables à l'augmentation des Impôts; & j'éleverai ma voix, parmi vos cris, pour encenſer une Adminiſtration qui ne devroit être déprimée que par le rebut de la Nation.

Si M. Necker parvient à ſurmonter les obſtacles que les préjugés (*a*) oppo-

(*a*) C'eſt-à-dire, préjugés contre la trop grande influence du Clergé; on ne peut ſe diſſimuler que le Préſident étant de ſon ordre, qui fournit encore dix Députés dans les aſſemblées provinciales, le Clergé doit avoir néceſſairemunt la prépondérance : il l'aura d'autant plus que l'éducation des hommes qui ſe deſtinent au ſervice des Autels eſt plus ſoignée, & que façonnés à argumenter ſur des queſtions abſtraites, ils auront toujours l'avantage dans toutes les diſcuſſions, ſur la Nobleſſe, dont l'éducation agreſte ou militaire, ne lui donne que la franchiſe & la loyauté; ils l'auront bien davantage ſur le Tiers-ordre, accoutumé dès l'enfance à une ſoumiſſion paſſive pour ſes Paſteurs.

Ces inconvéniens ſont un peu balancés par les lumières de cet ordre; cependant on pourroit en diminuer le

ſent à ſon bienfaiſant Projet, s'il obtient du Roi d'établir des Adminiſtrations dans toutes les Provinces, alors les abus de l'Impôt devant ceſſer, & le Patriotiſme ſe mêler dans nos cœurs avec l'amour pour notre Souverain, toujours cher & reſpecté par les François, ce ſera une reſſource dont le Gouvernement pourra faire uſage, ſans expoſer les Peuples à la tyrannie des Traitans.

VOUS les préféreriez, Meſſieurs, les Impôts, parce que vous auriez le doux eſpoir d'aider à en faire la perception, & que vous ſavez bien les moyens de n'en point payer ; mais ce Peuple indigent, qui végéte dans le fond des Provinces, ſans les reſſources des prodigalités du luxe, ou de l'oſtentation, en proie à tous les beſoins & à tous les maux de la triſte humanité ; ce Peuple enfin mourant de faim, au milieu des

nombre, ſans qu'ils fuſſent fondés à ſe plaindre, puiſqu'il n'ont qu'un intérêt précaire & très-indirect à l'aſſiète & aux répartitions des impôts dans les provinces.

récoltes abondantes, qui lui ſont enlevées par vos Prépoſés, ſouvent avec une telle barbarie, qu'à peine lui laiſſent-ils dans ſa chaumiere un peu de paille à demi pourrie pour réparer ſes forces; pourroit-il ſupporter ce nouveau poids que vous voudriez ajouter à celui ſous lequel il ſuccombe?

PARDONNEZ ſi je vous afflige de la peinture ſiniſtre des miſeres de ce Peuple épuiſé; je vous jure qu'elle n'eſt point chargée, & que j'ai mille fois gémi de mon impuiſſance à ſoulager tant de victimes de l'abus du pouvoir.

S'IL étoit poſſible qu'on imaginât une ſorte de taxe, dans les tems de criſe, qui ne portât que ſur les riches, ou ſur la claſſe oiſive, je vous dirois, ſoumettons-nous à cet Impôt néceſſaire au ſalut de la Patrie; mais, Meſſieurs, payez votre portion avec nous: juſqu'à préſent la recherche de ce moyen a été regardée comme la pierre philoſophale; cependant il ne me paroît pas difficile à trouver, ſans l'affermer ni le mettre en Régie.

CONCLUONS donc enfin, que dans les heureuſes circonſtances où nous nous trouvons, c'eſt-à-dire, étant gouvernés par un Roi qui met ſa gloire & ſa félicité à regner par les Loix, à vouloir en tout le bien, & qui a choiſi pour diriger ſes Finances, le Miniſtre qui pouvoit le mieux ſeconder ſes vues d'équité & de bienfaiſance, l'abus des emprunts n'eſt point à craindre, & qu'ils étoient le ſeul moyen qui pût fournir des ſecours auſſi prompts qu'abondans, pour créer une Marine puiſſante, pour l'entretenir, & ſoutenir depuis plus de quatre ans les efforts de nos Ennemis ; oui je le répéte, le ſeul moyen, parce que l'augmentation des Impôts, à quelqu'excès qu'on les eût porté, n'auroit jamais ſuffi aux frais immenſes de la Guerre actuelle.

CAR, ſuivant votre ſyſtême, Meſſieurs, vous auriez multiplié nos maux par vos Traités de Finance, & après avoir bientôt épuiſé cette foible reſſource, il auroit fallu en revenir aux emprunts uſuraires ; & ſi la maſſe en eût parue moins

confidérable, la charge plus pefante auroit forcé le Gouvernement à fubir la loi de nos Ennemis, & les Peuples n'auroient reffenti aucun adouciffement de cette Paix honteufe.

Je ne difconviendrai pas que, fi dans la fituation critique où nous fommes, le Roi permettoit à M. Necker d'abandonner les rênes d'une Adminiftration qu'il n'a pas eu le tems de perfectionner, & dont tous les refforts, quoiqu'auffi fimples dans leurs principes, que dans leur contexture, font encore inconnus, il n'en réfultât une confufion qui entraîneroit la ruine de l'Etat; le bouleverfement feroit général fans doute; cette perfpective effrayante m'auroit feule déterminé à repouffer vivement vos atteintes, vos déclamations captieufes, & à en démontrer la noirceur & la fauffeté.

Je fais que quelques-uns plus modérés, ont la complaifance de convenir qu'il eft à fouhaiter que le Roi conferve M. Necker dans fa place, tant que nous aurons à fupporter les malheurs de la guerre; mais à la paix, tous s'uniffent

pour vouloir qu'on les délivre promptement d'un innovateur dangereux, qui se dispose à renverser la constitution de la Monarchie, parce qu'il voudroit supprimer cette multitude de Charges & de Places lucratives sans travail, qu'il s'acharne à poursuivre les profits illicites des Gens d'affaire, & les abus sans acception de personne; parce qu'enfin son ame trop sensible, s'afflige de voir le Peuple languir dans l'avilissement & la détresse.

Si des vœux aussi coupables devoient être exaucés, je dirois presque, que l'état de guerre seroit préférable à une paix achetée par tel sacrifice.

Eh, Messieurs, si, pendant la tempête & les ravages de la guerre, il a su gouverner avec tant de succès les Finances, que n'en devons-nous pas attendre, lorsque le calme nous sera rendu!

Ce serait, peut-être, le lieu d'examiner le projet des Administrations Provinciales, mais ce sujet est trop délicat à traiter, dans un instant où il paroît soumis à la surveillance des Parlemens

pour l'intérêt national, & où les opinions ſe combattent ſur un Mémoire trop peu répandu, pour que le Public puiſſe en juger ſainement... Ce Mémoire, à peine connu, cité ſelon les préjugés de ceux qui l'ont parcouru, eſt déjà violemment cenſuré, & la Critique eſt publique avant l'Ouvrage; Critique, ſans doute, ſortie de la même fabrique que les Ecrits dont vous avez ſcandaliſé la Cour & la Ville.

Le ſujet de ce Mémoire, eſt de la plus grande importance pour tous les Ordres de la Nation, & le ſtyle m'en a paru digne... Je n'en dois pas dire d'avantage, vous ne ſerez pas auſſi diſcrets.

Mais je crois devoir rapporter une anecdote du regne de Louis XV, qui honore ſa mémoire, & qui eſt glorieuſe pour M. le Maréchal de Richelieu. Cet homme illuſtre que la calomnie a voulu charger des iniquités du dernier regne, ſera, malgré l'envie & ſes ennemis, *la merveille de ſon ſiecle.* Les flambeaux de l'Hymen ont effacé les taches légeres de

ſa vie ; une ame flétrie par le vice, ne s'allie point aux vertus. Qu'on me pardonne cet hommage, que mon cœur rend à ce couple reſpectable, que je connois digne de la vénération publique!

Je reviens à l'anecdote que je veux rapporter; on n'a point oublié le Mémoire célebre de l'Ami des Hommes ſur les Etats Provinciaux, il fit la plus grande ſenſation lorſqu'il parut; le Roi lui-même fut ému du tableau pathétique qu'il préſente ſur les ravages de l'arbitraire, il ouvrit ſon cœur au Maréchal de Richelieu. Ce Maréchal, qu'on crut toujours un des plus ardens *fauteur du deſpotiſme*, ſaiſit, avec la plus grande chaleur, cet inſtant lucide du Roi, & le conjura d'illuſtrer ſon regne par cet acte de bienfaiſance ; le Roi plus attendri encore par la perſuaſive éloquence du Maréchal, lui promit d'en parler à ſon Conſeil, & il le fit avec beaucoup de feu. Le Conſeil ſurpris, n'oſant combattre ouvertement un Projet ſi grand de la part d'un Roi, demanda du tems pour l'examiner, & en rendre compte.

Le Roi inſtruiſit le Maréchal de l'Arrêté de ſon Conſeil, dès-lors il jugea le Projet manqué ; il connoiſſoit la Cour & les Miniſtres ; cependant, il rappella ſi ſouvent au Roi ſes bonnes intentions, qu'il en obtint la promeſſe de faire expliquer ſon Conſeil ; il ſeroit trop long de retracer les motifs que le Conſeil employa pour dégoûter le Roi de ce ſaint Projet ; mais je ſais que le Maréchal ne ſe conſola jamais de ce que la bonté trop facile de ſon Maître, avoit cédé à la réſiſtance de ſon Conſeil.

Je garantis la vérité de cette anecdote, je ſuis même perſuadé que M. le Maréchal de Richelieu ne refuſeroit pas de la confirmer. Si elle prouve ſes ſentimens patriotiques, elle montre auſſi que le Projet des Aſſemblées Provinciales, n'eſt point nouveau.

J'ai même en ma poſſeſſion, un Mémoire ſur ce ſujet, Mémoire très-bien fait, qui fut préſenté à feu Monſeigneur le Dauphin, par M. de la Galaiſiere, actuellement Intendant de Strasbourg. Et le Public injuſte accuſe Meſſieurs les In-

tendans de s'oppoſer à cette forme d'Adminiſtration !

Je ſais que l'on ſe plaint d'une maxime que M. Necker a haſardé dans ſon Mémoire. Qu'il me ſoit ſeulement permis d'obſerver que M. Necker (& je m'en étois affligé), avoit déjà, dans ſon Compte rendu, haſardé cette maxime, *du pouvoir du Roi d'augmenter les Impôts* (*a*) ; cependant perſonne, en critiquant cet Ouvrage, n'a ſongé à lui reprocher cette aſſertion bien plus intéreſſante que des calculs de Finance.

Et moi, après avoir encenſé, dans

(*a*) Page 4 du Compte rendu, *l'augmentation des Impôts eſt ſoumiſe à ſa puiſſance :* Louis XIV, de tous nos Rois le plus jaloux de ſes droits, le plus avide de pouvoir, reconnut de ſon propre mouvement, qu'il n'avoit pas le droit d'augmenter les Impôts, ſans l'aveu de la Nation.

Louis XV le crut toujours, ce droit, ſubordonné à l'enregiſtrement.

N'a-t-on pas droit de ſe plaindre que M. Necker conſacre une maxime contraire à notre conſtitution, à nos formes, à notre droit enfin, dans des ouvrages qu'il met ſous les yeux du Roi, & qu'il publie miniſtériellement.

l'effuſion

l'effuſion de mon cœur, ſes vertus & ſes grandes actions, je lui dirai, qu'un omme d'Etat, par politique, au moins, e devoit pas effrayer un Nation *ſoumiſe*, par la publicité d'un droit entrepris ſur les ſiens, ſans ſon aveu.

C'EST peut-être la ſeule tache dans es Œuvres de M. Necker, & qui conraſte trop avec le caractere qu'il annonce; on peut croire que n'étant pas é François, il ignore cette nuance délicate dans la forme de notre droit.

TANT de Miniſtres ont abuſé de ce pouvoir arbitraire des Rois, qu'il faudroit au moins le diſſimuler aux Peuples qui ne ſont pas tentés de le conteſter.

ENFIN, devoit-on s'attendre à la voir échapper de la plume de M. Necker, cette maxime aſiatique? lui, nourri dans des principes ſi contraires; lui, dont tout le ſyſtême & les vœux paroiſſent être de ſoulever les chaînes de l'arbitraire; & qui par la ſageſſe, l'équité & la bienfaiſance de ſon adminiſtration, n'a beſoin d'employer le pouvoir abſolu du Roi, que pour faire le bien; droit

cher à ſon cœur Royal, & que la Nation lui a confié inconteſtablement.

Sans doute un pouvoir ſans borne, ſeroit moins à redouter dans les mains du Monarque, que le Ciel nous accorda dans ſa bonte; il le ſera moins encore, tant qu'il n'en confiera le pouvoir qu'à des Miniſtres auſſi modérés que ceux dont il a fait choix.

Mais les Nations ſont immortelles, & leurs droits ſont impreſcriptibles; les bons Rois, ainſi que les meilleurs Miniſtres, ſont rares & paſſent trop rapidement ſur la terre. Pourquoi vouloir priver les François, (*ſans leur rendre leurs Etats-Généraux*) de la forme des Enregiſtremens, ſur-tout, pour les Edits *Burſaux*, de cette forme antique qui ſemble dans leur opinion, tempérer les effets redoutables du pouvoir abſolu, droit, peut-être, trop illuſoire, mais qui conſole de ceux dont jouiſſoient nos peres, & qu'ils n'ont jamais cédé.

Loin d'étouffer dans nos ames un reſte de patriotiſme, il faudroit bien plutôt ranimer ce ſentiment divin, qui

fut le principe de l'Héroïsme surnaturel, & de la grandeur imposante des Grecs & des Romains. Ces Nations, la terreur de l'Univers, devinrent bientôt la proie des Barbares, lorsqu'une suite de Souverains avides de ce pouvoir absolu, les eut dégradés, en les dépouillant de leurs droits & de toute influence dans la chose publique.

Le Turc regne sur les Nations, jadis, les plus belliqueuses de la terre, l'étendue de son Empire est immense, & il sera la conquête du premier qui osera l'attenter. Un Esclave croit gagner en changeant de Maître. Les Rois perdent en force, ce qu'ils gagnent en puissance absolue sur leurs Peuples.

L'Angleterre (*a*) n'a qu'un tiers

(*a*) Il faut avouer que le Conteur d.... prend bien son temps pour écrire en 1781 (page 287) que *la Législation Angloise est vicieuse, & presque toujours voisine de sa dissolution.*

Eh, mon ami, pleurez, *détrempez votre plume dans vos larmes ;* faites-nous des contes bien ampoulés, mais ne mêlez pas dans vos amphigouris, les droits des Peuples & leur Législation ; allez prêcher vos maximes

de notre population ; elle balance nos forces unies à celles d'Eſpagne, ſoutient la guerre contre ſes Colonies, depuis plus de quatre ans, & elle voit, ſans s'allarmer, l'Europe entiere lui diſputer l'empire des mers. Si l'on peut inſpirer à ſon Roi, le deſir d'uſurper le pouvoir abſolu, & lui en fournir les moyens, cette Nation ne ſera bientôt plus redoutable !

FAUT-IL que la poſtériré, à qui nous tranſmettrons la gloire que M. Necker s'eſt acquiſe dans ſon Adminiſtration, & notre reconnoiſſance de ſes bienfaits, en liſant ſes ouvrages, y trouve conſacrée cette maxime, dont peut-être on abuſera contre elle pour la tyranniſer !

Ma franchiſe ne pourra déplaire à un grand Homme, qui n'eut jamais l'intention d'inſpirer à ſon Maître le deſir de regner ſur des Eſclaves, & qui doit eſti-

---

à Conſtantinople, & contentez-vous d'augmenter notre Bibliothèque bleue de vos contes de Revenans.

Il ne faut pas mépriſer ni injurier ceux qui vous nourriſſent, & ſur-tout ne pas conſeiller de les tuer comme des *mouches*, parce que le hazard vous a mis une plume dans la main au lieu d'un hoyau.

mer assez les hommes pour ne pas les avilir.

Je me crois libre en aimant, en respectant mon Roi comme le Père de la Patrie, & en obéissant aux Loix de mon Pays.

Je crois ma propriété assurée, en payant les tributs qui me sont imposés par un Pouvoir réglé par la raison & la constitution de la Monarchie.

Je me crois indépendant, en remplissant tous les devoirs de l'Homme & du Citoyen, parce que je ne tiens à aucun Corps, à aucune Secte, pas même à celle des Economistes, & que je ne suis le *Stipendiaire* de personne.

J'écris sans prétention, en rendant hommage à la pure & sainte vérité; publier l'erreur, ou le mensonge, de dessein prémédité, est à mes yeux un crime de lèse-Humanité! Enfin je fais les vœux les plus ardens pour la prospérité de ma Patrie & de mon Souverain.

Voila ma Profession de Foi; si ma croyance n'étoit pas fondée, ne me détrompez pas. Laissez-moi mon illusion, elle est chère à mon cœur, elle fait le

charme de ma vie ; nous n'avons tous, Rois ou Bergers, qu'un inſtant à en jouir ; employons-le cet inſtant ſi rapide, à ſoutenir les foibles dans ce paſſage, & non à les charger de fers !

PUISSENT mes Concitoyens s'unir à moi pour combattre les Délateurs & les méchants qui s'efforcent d'enchaîner les mains bienfaiſantes d'un Miniſtre qui ſut terraſſer, & qui triompha le premier du monſtre dévorant de la Finance ; il oſe encore rugir & ſoulever ſon horrible tête ; lorſque j'entendrai exhaler ſon dernier ſoupir, mon dernier vœu ſera rempli, & je dirai, *nunc dimitte Servum tuum....*

P. S. J'apprends lorſqu'on finit d'imprimer cet Ouvrage, que M. Necker à donné ſa Démiſion, il n'à point démenti ſon caractère ; & comme cet événement ne change point mon opinion ſur lui & ſur ſes plans d'Adminiſtration, ni mes principes, je n'en publierai pas moins ce que j'avois écrit dans un temps où je prévoyois déjà ce qui vient d'arriver.

Je deſire que ſon Succeſſeur mérite, en quittant ſa place, les mêmes regrets de tous les Citoyens, & du Peuple dont il fut le premier & le plus zélé protecteur.

F I N.